



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/1 Prov. Rev.

PARIS, le 28 février 2012  
Original anglais/français

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ

Point	Titre	Référence	Document
-------	-------	-----------	----------

### ORGANISATION ET QUESTIONS DE PROCÉDURE

- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| 1 | Ordre du jour, calendrier des travaux, rapport du Bureau et élection du Président du Comité sur les partenaires non gouvernementaux <sup>1</sup> | Articles 5, 14 et 16 du Règlement intérieur du Conseil exécutif      | 189 EX/1 Prov. Rev.<br>189 EX/2<br>189 EX/INF.1 |
| 2 | Approbation des procès-verbaux des 187 <sup>e</sup> et 188 <sup>e</sup> sessions   | Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif | 187 EX/SR.1-8<br>188 EX/SR.1-2                  |
| 3 | Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif                                   | Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif                | 189 EX/PRIV.1                                   |

### POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| 4 | Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du Programme et budget et sur les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent (2010-2011 – 35 C/5) (projet de 37 C/3) | Paragraphe 3 (b) de l'article VI de l'Acte constitutif<br>162 EX/Déc., 3.1.3<br>33 C/Rés., 92<br>176 EX/Déc., 29<br>34 C/Rés., 89<br>179 EX/Déc., 4<br>179 EX/Déc., 21<br>181 EX/Déc., 9<br>186 EX/Déc., 4 (I)<br>( <i>Plan d'action assorti d'échéances</i> )<br>186 EX/4 (II)<br>187 EX/Déc., 4 (C)<br>187 EX/Déc., 4 (B)<br>( <i>Financement du nouveau système de communication</i> ) | 189 EX/4 (annexe multilingue en ligne)<br>189 EX/4 Add. (en ligne, bureaux nationaux et multipays) et Add.2 (informations financières)<br>189 EX/INF.10 |
|---|--|---|---|

<sup>1</sup> L'élection du Président du Comité sur les partenaires non gouvernementaux (PNG) a été ajoutée au Point 1 conformément à l'article 16.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif et à la décision 188 EX/9.

Point	Titre	Référence	Document
5	Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures	169 EX/Déc., 4.3 et 175 EX/Déc., 23	189 EX/5 189 EX/INF.10
	<i>Préparation du Programme et budget pour 2014-2017 (37 C/5)</i>	169 EX/Déc., 4.1	
	<i>Mécanismes permettant d'établir un lien entre le programme quadriennal et les budgets biennaux dans le nouveau cycle de programmation</i>	36 C/Rés., 105	
	<i>Mise en œuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 187 EX/5 relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	36 C/Rés., 43 187 EX/Déc., 5	
6	Rapports de la Directrice générale sur des questions spécifiques		
	<b>Questions relatives au programme</b>		
	Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO	124 EX/Déc., 6.1 et 167 EX/Déc., 4.2	189 EX/6 Partie I
	La Directrice générale informe le Conseil exécutif des décisions et activités des organisations du système des Nations Unies intéressant l'UNESCO postérieures à la 186 <sup>e</sup> session.		
	Décision proposée : prendre note du contenu du rapport de la Directrice générale.		
	Préparation du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels	187 EX/Déc., 6 (III)	189 EX/6 Partie II 189 EX/INF.10
7	Rapports des organes directeurs des programmes intergouvernementaux et des instituts de catégorie 1 de l'UNESCO		
	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut	30 C/Rés., 44 Article V.1 (e) des Statuts	189 EX/7
	Ce document présente les principales activités et décisions stratégiques de l'ISU depuis son dernier rapport à la 186 <sup>e</sup> session du Conseil exécutif.		

Point	Titre	Référence	Document
7 (suite)	<p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à continuer de s'inspirer des recommandations formulées par le Conseil d'administration de l'ISU. Le Conseil d'administration de l'ISU fera rapport au Conseil exécutif à sa 191<sup>e</sup> session.</p> <p>Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) sur les programmes mis en œuvre en 2010-2011 et 2012-2013</p> <p>Le Conseil d'administration de l'IIRCA fournit des informations sur les programmes mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2010-2011, financés au titre du budget ordinaire et par des sources extrabudgétaires, ainsi qu'un aperçu des activités prévues en 2012-2013.</p>	187 EX/Déc., 7 (I)	189 EX/INF.4
<b>QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME</b>			
8	<p>Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 187 EX/11</p> <p>Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, tous financés principalement par des contributions volontaires extrabudgétaires.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	36 C/Rés., 43 187 EX/Déc., 11	189 EX/8
9	<p>Mise en œuvre de la décision 187 EX/12 sur « les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem »</p> <p>Ce document est soumis en application de la décision 187 EX/12, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	187 EX/Déc., 12	189 EX/9
<b>Instituts et centres</b>			
10	<p>Instituts et centres de catégorie 2</p> <p>Fiches de synthèse sur les instituts et centres existants</p>	35 C/Rés., 103	189 EX/INF.5

Point	Titre	Référence	Document
-------	-------	-----------	----------

### MÉTHODES DE TRAVAIL

- |    |   |   |  |
|----|---|---|--|
| 11 | Suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO et suivi par le Conseil exécutif : rapport de la Directrice générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations | 187 EX/Déc., 17 (I) et (IV)<br>36 C/Rés., 104 | 189 EX/11<br>189 EX/INF.6<br>189 EX/INF.10 |
|----|---|---|--|

### QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS

- |    |   |                  |  |
|----|---|------------------|--|
| 12 | Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet | 104 EX/Déc., 3.3 | 189 EX/CR/HR et Addenda<br>189 EX/CR/2 |
|----|---|------------------|--|

Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.

189 EX/CR/2. Le Secrétariat a procédé à la mise à jour bisannuelle du document d'information sur les procédures à suivre dans l'examen des rapports des États membres sur l'application des instruments normatifs de l'UNESCO ainsi que dans l'examen des communications concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, y compris la pratique procédurale et les informations statistiques sur la procédure 104 EX/3.3.

Point	Titre	Référence	Document
13	Application des instruments normatifs	182 EX/Déc., 31 185 EX/Déc., 23 (I)	
	Suivi général	182 EX/Déc., 31 187 EX/Déc., 20	189 EX/13 Partie I
	<p>Le présent document contient un rapport global sur la mise œuvre des conventions et recommandations dont le Comité CR est chargé d'assurer le suivi, en particulier sur la situation au regard de la ratification des conventions et sur les mesures prises par le Secrétariat afin d'avancer dans l'application de ces instruments.</p>		
	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de veiller à la mise en œuvre par les secteurs de programme des procédures approuvées par le Conseil exécutif, à sa 177<sup>e</sup> session, concernant l'application des 3 conventions et 11 recommandations concernées.</p>		
	Plan d'action pour le réexamen de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (1976)	36 C/Rés., 13	189 EX/13 Partie II
	<p>La Directrice générale informe le Conseil exécutif du plan d'action pour le réexamen et l'actualisation de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes.</p>		
	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de poursuivre le processus de réexamen et d'actualisation de la Recommandation et de soumettre au Conseil exécutif, à sa 191<sup>e</sup> session, une étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité de réviser la Recommandation.</p>		
	Application de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques (1974)	184 EX/Déc., 20	189 EX/13 Partie III

Point	Titre	Référence	Document
<b>QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES</b>			
<b>Questions financières</b>			
14	Rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire de l'Organisation en 2010-2011 (35 C/5) à la clôture des comptes (non audités) au 31 décembre 2011, ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales reçus et tableau de bord de l'exécution du programme en 2010-2011 à partir des comptes clos (non audités)	35 C/Rés., 106 166 EX/Déc., 5.2 (Coûts de fonctionnement du Conseil exécutif pendant l'année précédente ventilés par poste de dépense et coûts de fonctionnement de la Conférence générale) 187 EX/Déc., 27 (Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes)	189 EX/14 et Corr. (en français seulement)
15	Situation financière de l'Organisation et incidences sur l'exécution du 36 C/5		
	Rapport de la Directrice générale sur la situation de trésorerie de l'Organisation	36 C/Rés., 93	189 EX/15 Partie I et Add. 189 EX/INF.10
	Conclusions du groupe de travail créé par la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session sur la nécessité de relever le niveau du Fonds de roulement sur une base volontaire	36 C/Rés., 93	189 EX/15 Partie II
	Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO au titre du 35 C/5 et du 36 C/5	Articles 6.5 et 6.6 du Règlement financier de l'UNESCO	189 EX/15 Partie III 189 EX/INF.10
	La Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif le Règlement financier applicable au fonctionnement du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO au titre des documents 35 C/5 et 36 C/5, en indiquant les écarts par rapport au modèle standard qui figure dans la décision 161 EX/7.10.		
	Décision proposée : prendre note du Règlement financier joint en annexe pour ce compte spécial.		

Point	Titre	Référence	Document
-------	-------	-----------	----------

### Questions relatives à la gestion

- |    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 16 | Service d'évaluation et d'audit (IOS) :<br>rapport annuel 2011 | 164 EX/Déc., 6.10<br>184 EX/Déc., 27<br>129 EX/Déc., 3.3.1<br>169 EX/Déc., 7.2<br>(Rapports du CCI)<br>186 EX/Déc., 24<br><i>(Plan d'évaluation plus<br/>détaillé pour 2012-<br/>2013)</i> | 189 EX/16<br>189 EX/INF.7<br>189 EX/INF.10 |
|----|--|--|--|

Le rapport annuel du Service d'évaluation et d'audit (IOS) est soumis en application d'une demande régulière du Conseil exécutif. Il présente les principales réalisations et les principaux défis d'IOS pour l'année concernée. Le rapport annuel pour 2011 contient en annexe les plans de travail en matière d'audit et d'évaluation pour 2012-2013 ainsi qu'un résumé de deux évaluations achevées récemment.

Décision proposée : demander à la Directrice générale de continuer à assurer une fonction de surveillance efficace et de faire rapport chaque année sur les stratégies et les activités du Service d'évaluation et d'audit, sur les recommandations importantes en matière de surveillance et sur leur impact, ainsi que sur les mesures prises par la Directrice générale pour prendre en considération et appliquer ces recommandations.

- |    |  |                      |                            |
|----|--|----------------------|----------------------------|
| 17 | Suivi des recommandations du<br>Commissaires aux comptes : | 186 EX/Déc., 30 (IV) | 189 EX/17<br>189 EX/INF.10 |
|----|--|----------------------|----------------------------|

Procédures de recrutement et de cessation de service et point sur les mesures de départs négociés

En application de la décision 186 EX/30 Partie IV, la Directrice générale présente un rapport sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes. Dans ce rapport, la Directrice générale traite en particulier des recommandations relatives aux départs négociés.

Décision proposée : prendre note du contenu du rapport de la Directrice générale.

### QUESTIONS GÉNÉRALES

- |    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 18 | Relations avec les États membres, les<br>organisations intergouvernementales et<br>les partenaires non gouvernementaux<br><br>Relations avec les partenaires non<br>gouvernementaux | Directives concernant<br>le partenariat de<br>l'UNESCO avec les<br>organisations non<br>gouvernementales<br>36 C/Rés., 108 | 189 EX/18 Partie I<br>189 EX/NGP/2 et Corr.<br><i>(en anglais seulement)</i> |
|    | Forum universel des cultures – Naples 2013 :<br>projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et<br>la Fondazione Forum delle Culture di Napoli  | 36 C/Rés., 45  | 189 EX/18 Partie II  |

Point	Titre	Référence	Document
18 (suite)	<p>Invitations à la réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels</p> <p>Ce point a été inscrit à l'ordre du jour en vertu du paragraphe 5 de la décision 187 EX/43 autorisant la Directrice générale à adresser toutes les invitations qu'elle pourrait juger utiles aux travaux de la Réunion des États parties à la Convention de 1970, sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif.</p> <p>Décision proposée : approuver la liste des invitations présentées par la Directrice générale.</p>	187 EX/Déc., 43	189 EX/18 Partie III et Add.
	Invitations à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport	Point proposé par la Directrice générale	189 EX/18 Partie IV
19	Application de la résolution 36 C/81 et de la décision 187 EX/41 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés	36 C/Rés., 81 187 EX/Déc., 41	189 EX/19
20	Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : application de la décision 187 EX/42	187 EX/Déc., 42	189 EX/20
21	Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie	187 EX/Déc., 48	189 EX/21
22	Dates de la 190 <sup>e</sup> session et liste provisoire des questions que le Conseil exécutif aura à traiter à sa 190 <sup>e</sup> session	Article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif 103 EX/Déc., 3.2.1	189 EX/INF.8 189 EX/INF.9
<b>POINTS SUPPLÉMENTAIRES</b>			
23	Proposition concernant la création, à Sri Lanka, d'un centre sud-asiatique pour le perfectionnement des enseignants, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO	36 C/Rés., 15	189 EX/23

Point	Titre	Référence	Document
24	Réponse de l'UNESCO à la situation en République arabe syrienne	Point proposé par l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Canada, le Chili, le Danemark, Djibouti, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Grenade, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Koweït, la Lituanie, le Luxembourg, Monaco, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, le Qatar, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni, Sainte-Lucie, la Slovaquie et la Suède	189 EX/24